

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



En route pour l'Expos ! et tout le monde se rue vers la gare de Perrache et déboude comme une marée montante sur les quais, se bousculant aux portes, émergeant comme d'un vomitorium des passages souterrains, prenant d'assaut le train pour Paris, dont les cinquante wagons s'alignent sous le grand hall, avec la locomotive tête du dragon de fer, qui lance par intermittence le souffle embrasé de ses halètements de forge.

On cherche un coin, ils sont déjà tous occupés ; on s'empile, se pile et s'horripile ; enfin on y est, c'est complet ; les bagages, les valises, les paniers de provision pour la route s'entassent sur la tête, sur les flancs et sous les pieds des voyageurs. C'est un wagon de prolétaires, troisième classe, sale, malpropre, dégoûtant, une auge comme en sert la Compagnie à ses victimes peu fortunées. Jamais le balai, ni le torchon n'ont troublé les sédiments crasseux de ces habitacles malsains.

Le train s'ébranle lourdement pour atteindre péniblement une vélocité de 45 kilomètres à l'heure, car c'est un train express, ce qui ne veut pas dire qu'il va vite, mais qu'on le fait exprès tout simplement. C'est le moment pour le philosophe d'étudier la physiologie de ses compagnons de route.

Les deux compartiments de la caisse, séparés par une demi-cloison sont occupés diversement. Dans le nôtre, deux jeunes filles, seules, à figures étrangères, une vieille paysanne et d'autres types à physionomies banales ; de l'autre côté de la cloison, divers ménages d'ouvriers ou petits commerçants en rupture de boutique, dans ce groupe se distingue une grosse dame à large face réjouie, dont le sourire persistant découvre les lacunes d'un ratelier délabré.

Tous ces gens-là émigrent vers la capitale, c'est la première fois qu'ils font ce long voyage et sans la petite Expos de 1900 ils ne l'auraient certainement jamais entrepris. Mais les connaissances y sont allées : le Pédratés, les Croquenbois, les Micharon l'ont vue et M^{me} Micharon notamment élabousse tout le quartier par les descriptions pittoresques qu'elle narre à toutes ces dames pour les faire crever de jalousie. Comment résister à tant de causes impulsives, la curiosité, le plaisir, l'envie ?

Et l'on va dénicher dans le coin de l'armoire le petit magot qui doucement sommeillait, qui devait être la ressource en cas de maladie, de chômage ou d'embarras commercial ; et tous ces magotins sortent de leur cachette, courent sur leurs jambes grêles vers le grand coffre parisien, où ils vont s'engloutir et se fondre, comme autrefois tous les petits de la croisade des enfants se fondirent et disparurent au soleil d'Orient.

Pour les jeunes filles attirées par l'aimant du Nord, elles ont l'air honnête et sérieux ; mais résisteront-elles aux séductions de la Babylone moderne et ne s'exposent-elles pas elles-mêmes à dissiper un capital encore bien plus précieux.

Mais la vieille paysanne est certes le personnage le plus intéressant de notre petit drame. Elle personnifie, elle incarne dans les

ignes frustrées de sa personnalité agreste, le petit pécule amassé grain à grain, le *bas de laine* en un mot. Ce bas de laine on le sent, on le voit bossuer inégalement la poitrine sous les plis affaissés du corsage. Il a été rempli sou par sou, depuis plusieurs années, en vue de réaliser ce projet : visiter la grande Expos. de 1900. On voit que tout a été préparé de longue main, sans faire même allusion aux bras terminés par les larges battoirs de la dame.

Le panier, qui encombre nos tibias douloureusement immobilisés, est rempli de provisions variées, solides et liquides. A peine le train est-il en branle que la bonne femme tire de son armoire et installe sur le plancher oscillant du wagon une lampe à alcool et prépare tranquillement son café, avec la conscience d'un devoir à remplir. Tous les voisins du second compartiment sont sur pied et observent par derrière, avec des rictus plutôt moqueurs les opérations culinaires de la dame. Le fait se renouvelle d'ailleurs plusieurs fois dans le trajet qui n'est guère troublé par d'autres incidents.

..

Paris ! enfin nous y voilà, avec vingt minutes de retard ; la foule s'abat sur les quais par les écluses des wagons grandes ouvertes. Au dehors, les omnibus, fiacres et véhicules de toutes sortes grouillent, s'entre-croisent, évoluent en nombre incommensurable ; néanmoins, impossible de pouvoir se procurer une voiture.

Combien la course, cocher ? — Un franc cinquante, mais on a sans doute une malle. — Parbleu. — Alors, combien donnez-vous ? — Deux francs. — Non, trois francs. C'est pour rien, embarquez.

Voilà l'effet de l'Expos ! Tout a doublé, vivres, plaisirs, véhicules, et encore il faut attendre quelquefois une heure avant de pouvoir trouver place dans les omnibus ou tramways. Je ne sais si l'étranger est satisfait de son voyage à l'Exposition et s'il en a eu pour son argent, mais je sais bien que le Parisien en a plein le dos et qu'il maudit une entreprise qui l'a troublé profondément dans ses habitudes, en amenant dans ses murs une véritable invasion de barbares cosmopolites.

Et l'Exposition ! Il serait peut-être temps d'en parler. Me sera-t-il permis de résumer mon impression générale, en disant que c'est tellement grand que cela paraît petit. Oui ! le ou les artistes qui ont présidé à l'élaboration de ce programme grandiose n'ont pas eu le génie de mettre dans leur œuvre l'harmonie des proportions. L'étendue en surface, démesurément dispensée, abaisse et rapetise la masse des constructions.

Le grand et le petit palais des Champs-Élysées, malgré l'harmonie des lignes et la belle ordonnance de l'architecture, paraissent des monuments mesquins, dans l'ampleur du cadre où ils semblent se perdre. De l'autre côté du pont Alexandre III s'étend la double et superbe rangée, qui forme une rue de palais resplendissants de blancheur, aboutissant au dôme noirci des Invalides.

Comment les grosses légumes qui président aux destinées de l'Exposition, n'ont-elles pas eu l'idée de faire un peu la toilette de ce fameux dôme, qui, redoré et rafraîchi, aurait si bien couronné cette magnifique perspective, au lieu de former là comme un trou noir et sale, qui détonne ainsi qu'un malingreux couvert de hail- lons au milieu des robes chatoyantes et des pierreries d'un bal princier.

La même faute a été commise au Champ de Mars pour le Tro-

cadéro, qui a gardé sa robe sale parmi les toilettes pimpantes des palais fraîchement éclos.

Il aurait été préférable de décorer les boutonnières d'un peu moins de *Bonzes* plus ou moins officiels et de mieux décorer les édifices dont la présence devait rehausser le prestige de l'Exposition.

* *

On a dit que les deux clous étaient le *Vieux Paris* et la *Rue des Nations*, à part le clou déjà rouillé de la Tour Eiffel. Le vieux Paris ne vaut pas mieux que tout autre décor de théâtre en toile peinte. Mais les palais des Nations sont véritablement très beaux et très intéressants. Le grand prix revient sans conteste à l'Italie et à la Belgique, tant par l'importance des constructions que pour la magnificence de l'architecture, la richesse et le fini des sculptures.

Malheureusement tout cela est en carton-pâte et déjà les intempéries ont attaqué le stuc et font prévoir la ruine prochaine de toutes ces merveilles qui ne pourraient, certes, pas attendre la prorogation d'une année d'exposition, dont certains pince-sans-rire ont cru devoir suggérer l'idée.

Une chose complètement ratée, par exemple, ce sont les fontaines dites lumineuses. D'abord le palais de l'électricité, auquel ces fontaines sont adossées, est, malgré ses vastes proportions, complètement écrasé par la tour Eiffel ; c'était à prévoir ; mais ce clou est l'épine au pied des expositions, que l'on ne peut arracher. C'est bien fait, il ne fallait pas le planter.

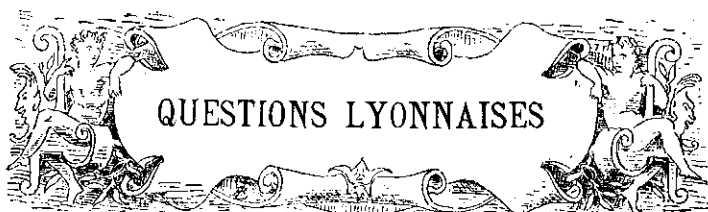
Quant aux fontaines lumineuses, c'est plutôt piteux ; il y a bien en avant quelques jets d'eau, mais ils n'ont rien de lumineux et sont supprimés au moment de l'éclairage ; il reste au fond une espèce de cascade composée de redans superposés, qui de loin semblent de petites moulures, sur lesquelles coulent de petites lames d'eau comme de petites gouttières. Ce fond s'illumine de couleurs variées, ainsi qu'une toile de théâtre, mais c'est à peine si l'on distingue l'humidité de cette fontaine qui paraît plutôt sèche.

Le soir, toutefois, les rives de la Seine, qui réunissent les deux sections du Champ-de-Mars et des Invalides, l'illumination des palais qui étincellent de milliers de feux, les lampes électriques, les becs de gaz à incandescence, forment un ensemble merveilleux et quasi féerique.

Des diverses attractions, je ne parlerai pas, un grand nombre ont déjà fait faillite ; quant aux autres, ce sont, comme on dit ici, pour la plupart, des scieries, et même on prononce, horreur ! le mot à l'Auvergnat.

En somme, immense effort, dépense énorme, bouleversement complet de la province, trouble profond dans l'existence des parisiens ; tout cela pour aboutir à une démonstration qui, pour être belle et grandiose, ne paraît pas toutefois être en rapport avec la somme colossale des énergies dépensées ; telle est l'impression peut-être trop sévère, mais sincère, que nous a fait la grande Exposition de 1900.

DARYMON.



LE QUARTIER DE LA NOUVELLE GARE DES BROTEAUX

Nous avons signalé, dans notre dernier article, en publiant la lettre par laquelle le Préfet du Rhône transmettait au Maire de Lyon les résolutions ministérielles, que le service du contrôle demandait à ce que les voies d'accès à la gare ne fussent pas établies au

niveau des voies. De la sorte, le futur bâtiment aurait deux niveaux, les divers services généraux seraient installés dans le bas et les quais d'arrivée et de départ se trouveraient à l'étage supérieur.

Nous avons fait observer tous les inconvénients d'une pareille solution, tant au point de vue de l'exploitation proprement dite qu'au point de vue de la commodité des voyageurs, et nous espérons qu'on abandonnera cette idée de vouloir refaire aux Brotteaux la même erreur qu'à Perrache.

De la décision qui interviendra dépendra, dans une certaine mesure, la question du tracé des nouvelles artères devant aboutir à la gare, tracé qui a déjà été étudié par la voirie, d'après les données du projet primitif, mais qui n'a pu être définitivement arrêté par ce service municipal.

Si, comme nous l'espérons, on se décide à surélever le terrain, afin de pouvoir accéder directement, par pente insensible, au niveau des voies ferrées, il faudra déterminer les alignements en se préoccupant non seulement d'établir des dégagements commodes et faciles, mais aussi de produire un certain effet de perspective en rapport avec cette surélévation.

Nous estimons que, d'une façon générale, il est absolument essentiel de chercher à établir un beau quartier, bien conçu sous tous les rapports, faisant honneur à notre ville et apportant ainsi une nouvelle amélioration à notre bonne cité lyonnaise qui, jusqu'à présent, n'a malheureusement pas le don d'attirer les étrangers. Nous croyons que, sur ce point, tout le monde sera d'accord ; d'ailleurs, il n'en coûte pas plus pour faire bien que pour laisser construire ce nouveau quartier dans de mauvaises conditions.

Il nous semble donc utile que l'Administration examine sérieusement ce qu'il conviendrait de faire pour que les constructions répondent à ces desiderata.

Or, la première décision à prendre pour obtenir un résultat satisfaisant, serait de modifier résolument les règlements de voirie en ce qui concerne la hauteur des maisons, le gabarit, les saillies, etc., afin de permettre aux architectes l'édification d'immeubles ayant un véritable caractère architectural. Au besoin, on pourrait spécifier que ces modifications ne seraient applicables, à titre d'essai, qu'au nouveau quartier à construire ; de la sorte, aucune considération d'intérêts privés ou de droits acquis ne viendrait empêcher la réalisation de notre idée aux alentours de la future gare.

D'autre part, il faudrait déterminer une fois pour toutes la largeur des rues à établir et ne pas tolérer la création d'artères ayant moins de 15 mètres de largeur. Cette largeur minimum, qui est celle de la rue de l'Hôtel-de-Ville, est au moins indispensable, dans les cités modernes à extension croissante, comme la nôtre, pour permettre l'établissement de lignes de tramways sans trop gêner la circulation : en outre, au point de vue de l'hygiène publique, il est également nécessaire d'avoir des percées larges et nombreuses.

Si la largeur de 15 mètres était adoptée comme limite inférieure de toute rue nouvelle, on pourrait fixer respectivement celles des rues de premier et de second ordre à 25 et 20 mètres, cette dernière dimension correspondant à la rue Président-Carnot, et la largeur des grandes avenues ou boulevards à 30 ou 35 mètres, comme à Paris.

En ce qui concerne plus particulièrement le tracé du quartier à construire, dont nous avons déjà indiqué les bases générales telles qu'elles ont été étudiées par le service de la voirie, on devrait donner au moins 30 mètres de largeur aux deux avenues en biais qui joindront la gare aux cours Lafayette et Vitton, et 25 mètres au prolongement de la rue Moncey qui devra se poursuivre jusqu'à la rue Neuve des Charpennes. Quant aux autres principales voies d'accès direct, elles devraient être établies à 20 mètres et les rues transversales ou intermédiaires au minimum prévu de 15 mètres.

Le plan d'alignement déjà étudié par le service de la voirie ne comporte pas un tel luxe de dimensions ; en revanche, il indique la

création éventuelle d'une assez large place en face de la gare et aboutissant en longueur au boulevard des Brotteaux. Il faudrait évidemment créer une vaste place pour dégager suffisamment les alentours de la station, mais nous pensons qu'elle devrait être établie dans l'autre sens, c'est-à-dire le grand côté parallèle au bâtiment des voyageurs et non pas perpendiculaire comme le désirent les ingénieurs de la ville.

En effet, la circulation se fera surtout du côté des cours Vitton et Lafayette par les avenues de biais et non pas du côté de la rue Bugeaud qui sera toujours une voie peu utilisable. Il paraît donc logique d'orienter la grande place dans le sens que nous venons d'indiquer en se contentant de prévoir une avenue de 30 mètres en face de la gare pour rejoindre au boulevard des Brotteaux le carrefour des rues Bugeaud et Moncey.

Nous signalerons tout particulièrement nos considérations à l'attention du Conseil municipal qui aura à examiner sous peu les questions complexes du déplacement des voies ferrées et nous espérons qu'il pourra en tenir compte.

SINED

LE NOUVEAU FUNICULAIRE DE FOURVIÈRE

La semaine dernière a eu lieu l'inauguration du funiculaire électrique de Fourvière, de la Compagnie Fourvière-Ouest-Lyonnais.

Le système de ce funiculaire est, à peu de chose près, le système des funiculaires suisses dont celui d'Ouchy à Lausanne est un type intéressant; il est pourvu de tout le confort, et surtout de toute la sécurité désirables.

A chaque voiture trois freins : l'un à la main, l'autre à pédale et le troisième automatique; dans le cas où le câble viendrait à se rompre, ce dernier arrête instantanément le wagon. A l'usine même, deux autres freins. C'est donc dire que la sécurité est complète.

Comme matériel, des wagons larges, bien aérés, et des bancs nombreux.

Mais où nous avons surtout à adresser des félicitations à la Compagnie F.-O.-L. et à son dévoué directeur M. Mollard, c'est pour l'installation de ses deux gares, surtout de sa gare d'arrivée à Fourvière. Il est vrai de dire que, sous ce rapport, nous ne sommes pas gâtés, à Lyon, et que c'est une véritable nouveauté pour nous qui sommes habitués aux gares plutôt rudimentaires des précédentes installations.

Au milieu et en vue du public, protégée par des barrières, s'étend l'installation électrique avec ses volants, ses poulies et ses dynamos. Au fond, deux élégants corps d'escaliers larges et spacieux pour faciliter l'entrée et l'écoulement du public. A la sortie, décor magnifique et imposant; nous sommes juste dans l'axe de la basilique; les frontons et l'architecture générale de cette gare ont été traités dans le style de l'église.

En terminant, il est de notre devoir d'adresser à M. Mollard, administrateur-directeur de la Compagnie, ainsi qu'à ses dévoués collaborateurs, MM. Molier, directeur de l'exploitation; Duchez, entrepreneur; Razi, chef de section; Chanut, conducteur, et Petetin, ingénieur du contrôle, nos plus sincères félicitations.

AVIS

Nous prions Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

Tout abonnement qui n'a pas été dénoncé avant son échéance ou dont les exemplaires ne nous ont pas été retournés, après cette date, continue de droit, et le montant en est entièrement exigible d'avance.



JURISPRUDENCE

Logements insalubres. — Travaux à exécuter. — Salubrité publique. — Autorité municipale. — Loi du 13 avril 1850. — Commission spéciale. — Injonction par voie d'arrêté. — Absence de l'avis de la Commission des logements insalubres. — Absence de la délibération préalable du Conseil municipal. — Excès de pouvoir.

La loi du 13 avril 1850 n'a pas eu pour objet de modifier les pouvoirs conférés par l'article 97 de la loi du 5 avril 1884 et par les lois antérieures à l'autorité municipale, en matière de salubrité publique et c'est au maire dans chaque commune et au préfet de la Seine, à Paris, qu'il appartient de prendre, dans l'intérêt général, toutes les mesures propres à faire disparaître les causes d'insalubrité existant, même dans les logements privés ou leurs dépendances, à la condition toutefois que ces causes d'insalubrité signalées dans les habitations privées soient de nature à nuire aux locataires de la maison, mais encore à l'ensemble des habitants de la commune et intéressant ainsi la salubrité publique.

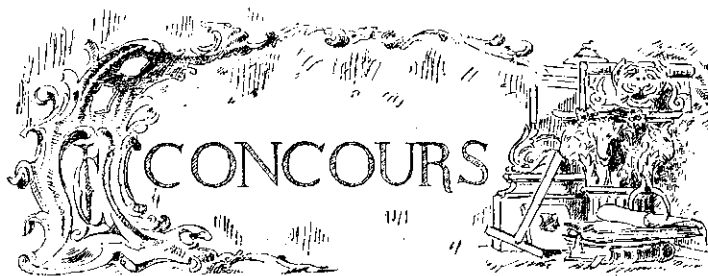
La loi du 13 avril 1850 a eu un double but : 1° protéger par des mesures de salubrité, toutes les fois que cela sera nécessaire, la santé des locataires, habitant des maisons malpropres et mal tenues, lorsque la salubrité publique ne serait pas compromise; 2° protéger les habitations privées contre des visites domiciliaires qui, lorsqu'elles sont pratiquées par des agents, affectent le caractère de mesures de police plus ou moins vexatoires pour les particuliers. Dans ce double but, la loi a investi les Conseils municipaux, lorsqu'ils le déclarent nécessaire par une délibération spéciale, du droit de nommer une Commission des logements insalubres dont elle a déterminé la composition; cette Commission est spécialement chargée par les articles 1, 3 et 4 de la loi du 13 avril 1850, de rechercher et d'indiquer les mesures indispensables d'assainissement « des logements et dépendances insalubres » mis en location ou occupés par d'autres que le propriétaire, l'usufruitier ou l'usager; c'est à cette Commission qu'a été spécialement confiée la mission de visiter les lieux signalés comme insalubres, de déterminer l'état d'insalubrité et d'en indiquer les causes, ainsi que les moyens d'y remédier; enfin, et après mise en demeure des parties intéressées, de prendre communication des rapports de la Commission et de produire leurs observations; le législateur a voulu que le Conseil municipal lui-même fût chargé de déterminer les travaux d'assainissement à exécuter dans les logements et leurs dépendances insalubres, sauf recours des intéressés devant le Conseil de préfecture. Et c'est seulement après l'observation de toutes les formalités tutélaires et afin d'assurer l'exécution de la décision du Conseil municipal qu'il appartient à l'autorité municipale d'enjoindre aux intéressés, par mesure d'ordre et de police, d'exécuter les travaux jugés nécessaires et son intervention par voie d'arrêté se trouve ainsi légalement subordonnée à l'exécution préalable des prescriptions de la loi de 1850.

Par suite, lorsqu'il s'agit d'une question de salubrité dans une dépendance de logements privés intéressant les locataires de l'immeuble et non les autres habitants de la commune, et spécialement lorsqu'il s'agit de travaux d'assainissement dans les cabinets d'aisances d'une maison, situés sur le palier de l'escalier et affectés à l'usage commun des locataires.

Le Préfet de la Seine, à Paris, ne saurait, sans commettre un excès de pouvoirs, procéder par voie d'arrêté enjoignant l'exécution de ces travaux, qu'après avis de la Commission des logements

insalubres et décision du Conseil municipal déterminant les travaux d'assainissement à exécuter.

Cassation au rapport de M. le conseiller Sevestre, et sur les conclusions conformes de M. l'avocat général Feuilloley, du jugement du Tribunal correctionnel de la Seine, du 31 juillet 1898, rendu contre la dame Dujardin.
(Cour de Cassation.)



SOCIÉTÉ ACADEMIQUE D'ARCHITECTURE LYON

CONCOURS ANNUEL

Cette Société vient d'être informée par M. le Préfet du Rhône, que M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts lui accorde, cette année, des ouvrages d'art, pour récompenser les concours d'architecture, d'archéologie et d'art industriel.

La Société s'empresse de faire connaître aux artistes ces nouveaux encouragements que leur donnent les pouvoirs publics.

Pour permettre aux concurrents de mieux achever leurs œuvres, elle a décidé de repousser au 22 octobre 1900 la date de livraison des concours, qui avait été fixée par les programmes au 1^{er} octobre.

ANGERS

AGENTS VOYERS CANTONAUX

Le lundi 22 octobre prochain, il sera ouvert en l'hôtel de la Préfecture à Angers, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers cantonaux.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la Préfecture de Maine-et-Loire et au Ministère de l'Intérieur (service vicinal), rue Cambacérès, 7, où les candidats domiciliés à Paris peuvent en prendre connaissance tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches et fêtes exceptés.

LONS-LE-SAUNIER

CONSTRUCTION D'UNE CAISSE D'ÉPARGNE (RÉSULTATS)

Le Conseil du Directeur de la Caisse d'Épargne avait mis au concours la construction d'une Caisse d'épargne, en n'admettant comme concurrents, que les architectes de Lons-le-Saunier et de Beaune.

Le montant du devis devait être d'environ 60 000 francs; le premier prix aurait la construction; le deuxième prix aurait une somme de 500 francs.

A la demande des concurrents, le Conseil du Directeur s'adressa au bureau de l'Association provinciale des architectes, la priant de désigner trois architectes pour faire partie du jury.

MM. Bissuel, architecte à Lyon, Ferret, architecte à Bourg et Changarnier, architecte à Châlon-sur-Saône, furent désignés.

Le jury, qui s'est réuni à Lons-le-Saunier, le 10 septembre 1900, était composé de la manière suivante :

MM. D^r Chapuis, maire de Lons-le-Saunier, président;
Bonnotte, président du Conseil d'administration des
Directeurs de la Caisse d'épargne, vice président;
Changarnier, architecte, secrétaire;
Dumanalède et Censelme, tous deux adjoints au maire
et administrateurs de la Caisse d'épargne;
Bissuel et Ferret, architectes.

Les projets étaient exposés dans le hall de l'établissement ther-

mal; après examen des plans et devis, le jugement suivant a été rendu à l'unanimité des suffrages :

1^{er} Prix. MM. Jules PELLETIER, architecte à Lons-le-Saunier,
2^e — Romuald VAUDELLÉ, — à Beaune.
3^e — Bidot, — à Lons-le-Saunier.

Nous sommes heureux de constater que, cette fois, le jury a été composé sérieusement, et nous devons féliciter le Conseil d'Administration de la Caisse d'Épargne de Lons-le-Saunier, d'avoir opéré comme il l'a fait.

REVUE DES JOURNAUX D'ARCHITECTURE & D'INDUSTRIE

ALTÉRATION DU FER

Le fer se conserve indéfiniment dans l'air sec à froid. Au rouge, il se couvre d'écailles d'oxyde, nommées *battitures*, par suite de sa combinaison avec l'oxygène de l'air. Au rouge blanc, il brûle directement dans l'air en lançant de vives étincelles; dans l'oxygène pur, la combustion est encore plus vive et s'entretient d'elle-même.

A froid et dans l'air humide, il s'oxyde lentement et se recouvre d'une couche d'hydrate de peroxyde qu'on nomme *rouille*.

Dans nos édifices, où on l'unit à des maçonneries toujours mouillées au moment de leur construction, il se rouillerait toujours, plus ou moins, si l'on ne prenait soin de le recouvrir, avant l'emploi, d'une ou deux couches de peinture à l'huile, contenant soit du minium, soit de l'oxyde de fer, et qui le protègent de l'humidité jusqu'à la siccité complète du bâtiment.

Parmi les matériaux de maçonnerie, il en est qui conservent le fer assez efficacement pendant la période d'humidité de la construction, tels sont les chaux et les ciments. On pourrait même, à la rigueur, ne pas prendre la peine de peindre les barres de fer qui doivent être complètement entourées de mortiers de chaux ou de ciment. Le fer ne s'y rouillera pas si l'humidité de ces bâtiments n'est point persistante.

D'autres matériaux, comme le plâtre, à cause du soufre qu'ils contiennent, accélèrent au contraire l'oxydation du fer, et ce serait une faute de ne pas peindre avec soin, et même à deux couches de minium, les fers qui doivent être entourés de mortiers de plâtre, tels que chaînes, pièces à scellements, solives de planchers, etc.

Les fers qui doivent rester apparents doivent également être peints avec soin. Lorsqu'ils sont couverts et à l'abri de la pluie, une couche de minium, et par-dessus deux couches de peinture à l'huile suffisent. S'ils sont à l'air et exposés à la pluie, il est bon de donner deux couches préalables de peinture au minium.

Les acides et bon nombre de produits chimiques altèrent très vivement le fer; dans des bâtiments qui doivent contenir des émanations de ce genre, il est bon de prendre la précaution d'avoir le moins possible de charpente en fer apparente, et de la comprendre complètement dans les hourdis en maçonnerie très soignée aux mortiers de chaux ou ciments, après l'avoir préalablement peinte à plusieurs couches d'huile.

Dans ces derniers temps on est parvenu à couvrir très économiquement le fer (en petites pièces) d'une couche très mince de zinc qui le protège de l'oxydation, en l'abritant du contact de l'air ou de l'eau. On a alors ce qu'on appelle du *fer galvanisé*.

Lorsque la galvanisation est bien faite, le fer jouit d'une durée plus grande; mais si, pour une cause quelconque, soit malfaçon, soit usure du zinc, soit cassure de la couche, le fer vient à être mis à nu, la présence de deux métaux et de l'humidité détermine des courants électriques qui accélèrent la destruction du fer. Le remède est alors de peindre à l'huile tout l'objet galvanisé de manière à recouvrir le fer et l'abriter de l'humidité partout où le zinc a manqué son but.

(L'Immeuble et la Construction dans l'Est.)



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Permissions sur le domaine de la petite Voirie.

— *Suppression des expéditions sur timbre des arrêtés d'autorisation et du renouvellement annuel des demandes.* — Dans le but de faciliter au public l'accomplissement des formalités nécessaires pour obtenir les permissions prévues par le règlement de Voirie, l'Administration municipale a décidé qu'à partir du lundi 10 septembre courant, les permissionnaires riverains des voies publiques dépendant de la petite voirie seront dispensés de payer le timbre de 1 fr. 80 destiné à l'expédition de l'arrêté d'autorisation lorsque cet arrêté concernera l'un des objets suivants : tentes ou bannes, tentes marquise en fer, distributeurs automatiques, étalages, lanternes, transparents, rampes d'illumination, réflecteurs, tables de café, paravents, arbustes, auvents de magasin, grilles de bouchers, enseignes montres vitrées, devantures, écussons, attributs, tableaux.

Quant aux arrêtés portant autorisation d'exécuter des travaux, il en sera comme par le passé, délivré aux intéressés une expédition sur timbre de 1 fr. 80.

En outre, et à partir du 1^{er} janvier prochain, les permissionnaires de la petite voirie ne seront plus astreints en matière d'installations temporaires telles que tentes, marquises, étalages, lanternes, tables de café, etc., à renouveler chaque année leurs demandes.

Cette obligation ne subsistera que dans les deux cas suivants : changement du propriétaire des installations autorisées ou modification quelconque à apporter à ces installations.

Enfin, pour permettre de retirer de ces mesures tout le profit désirable, et ne pas soumettre les contribuables de la ville de Lyon à des régimes différents au point de vue des permissions de voirie, le Maire de Lyon a demandé à M. le Préfet du Rhône de faire profiter les riverains des voies publiques ressortissant à la grande voirie, des mêmes avantages que ceux qui vont être accordés aux permissionnaires de la petite voirie par la Municipalité.

Exposition de 1900. — Parmi la liste des récompenses de l'Exposition de 1900, nous remarquons avec plaisir la médaille accordée à MM. Délogé frères, entrepreneurs, rue Fleurieu, 6, pour les remarquables travaux en couverture-plomberie qu'ils ont exécutés au Palais du Génie civil et des moyens de transports dans un des grands Palais du Champs-de-Mars.

Cela prouve que nos concitoyens, quand ils le veulent, peuvent partout lutter avec succès.

M. Voiret, un des chefs de chantier de la maison Délogé frères et leur collaborateur depuis vingt-trois ans, a aussi obtenu une médaille d'argent.

Toutes nos félicitations.

Ecole des Beaux-Arts. — A l'occasion de l'Exposition universelle de 1900 un banquet des élèves et anciens élèves architectes de l'Ecole des Beaux-Arts aura lieu, le lundi 8 octobre, dans les salons de l'hôtel Continental, sous la présidence de M. J. L. Pascal, membre de l'Institut.

Le prix est fixé à 10 francs pour les élèves encore à l'Ecole, à 20 francs pour les anciens élèves.

Une circulaire sera ultérieurement envoyée pour recueillir les adhésions, mais les commissaires croient devoir annoncer à l'avance cette grande fête afin que nos confrères de province ou de l'étranger qui voudront y assister puissent dès maintenant prendre leurs dispositions en conséquence.



Boiserie sculptée par Grégorio Pardo, dans la salle du Chapitre de la cathédrale de Tolède.

Ecole spéciale d'Architecture. — Les examens d'admission à l'Ecole spéciale d'architecture commenceront le 25 septembre courant. Les inscriptions seront reçues au siège de l'Ecole, à Paris, 136, boulevard du Montparnasse, jusqu'au 20 septembre.

Prolongement de la rue Belfort. — *Décret d'utilité publique.* — Un décret présidentiel en date du 9 août 1900, a déclaré d'utilité publique dans la ville de Lyon le prolongement de la rue Belfort, entre la rue Janin et le boulevard de la Croix-Rousse.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 25 août au 14 Septembre.

LYON

Allée du Parc (lot 13). — Villa. — Propriétaire, M. Denis. — Architecte, M. Vernon, avenue de Saxe, 120.

Allée du Parc (lot 5). — Villa. — Propriétaire, M^{me} Joannavot. — Architecte, M. Vernon, avenue de Saxe, 120.

Rue de Béarn. — Maison de rapport. — Propriétaire, M. Berticat-Chipier, rue Basse-du-Port-au-Bois, 11. — Architecte, M. Cadet, 75, rue Ney.

Rue Sébastopol, 78. — Maison d'habitation. — Propriétaires, MM. Nicolas Paret, avenue Félix-Faure, 144. — Architecte, M. Curny, rue Paul-Bert, 351.

Rue Charlet. — Usine. — Propriétaires, MM. Thevenin et Seguin, rue Dunoir.

Rue Montgolfier, 173. — Maison de rapport. — Propriét., M. Legros, rue Duguesclin, 255. — Architecte, M. J. Pras, rue de Vendôme, 80.

Rue d'Inkermann, 57. — Maison de rapport. — Propriétaire, M. Bau-drard, rue Sébastopol, 8. — Architecte, M. Pras, rue de Vendôme, 80.

Rue Saint-Jérôme, 22. — Usine (bâtiments). — Propriétaire, M. Ferrand, même adresse. — Entrepreneur, M. E. Comte, rue Béchévelin, 97.

Rue Boileau, à l'angle de la rue de Sully. — MM. Tronel et Cie, propriétaires ; architecte, M. Blein ; exhaussement d'une maison.

Place du Château. — MM. Paufigue frères, entrepreneurs; construction d'une usine mécanique, sur les terrains de l'usine Alioth-Buire.

Rue Tronchet, 71. — M. Perrin, propriétaire; architecte, M. Cadet; construction pour atelier, écurie, remise et fenil.

Rue de la Rize, 27. — M. Faure, propriétaire; construction d'une maison d'un étage.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Jura. — 6 septembre. — *Préfecture.* — Travaux sur routes nationales. Route nationale n° 78, de Nevers à Saint-Laurent. Restaurations du pont sur le Hérisson (point 48 k. 372) et du ponceau de la Combe-Saillard (point 50 k. 370). Montant des travaux, 10.000 fr. Soumissionnaires : MM. Auguste Deroche, 7 p. 100. — Léon Bolzonetti, 15 p. 100. — Jean Manini, 16 p. 100. — Louis Batier, 8 p. 100. — Adjud., M. Aunet Batier, à Morez, 18 p. 100 de rabais.

Loire. — 9 septembre. — *Mairie du Coteau.* — Travaux communaux. Construction d'un égout. Montant des travaux, 4.100 fr. Soumissionnaires : MM. Chaland, 11 p. 100. — Grangette, 4 p. 100. — Chapelon, 17 p. 100. — Micou, 11 p. 100. — Graud, 4 p. 100. — Rix, 9 p. 100. — Adjud., M. Bioussy, 20 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 3 septembre. — *Sous-préfecture de Louhars.* — Travaux communaux. Devrouze. Construction d'un groupe scolaire avec mairie. Montant des travaux, 34.200 fr. 63. Soumissionnaires : M. Téodato, 20 p. 100 d'augmentation. — M. Ducourthial, prix du devis. — M. J.-B. Deprost, 2 p. 100. — Adjud., M. Pouletty, à Dijon, 3 p. 00 de rabais. Simandre. Construction du lavoir des Echenaux. Montant des travaux, 3.571 fr. 74. Soumissionnaires : MM. Ponsot-Bussière, 11 p. 100. — Befly-Taillardat, 3 p. 100. — Pouletty, 5 p. 100. — Giron, 10 p. 100. — Adjud., M. Jean Conord, Le Creusot, 13 p. 100 de rabais.

Savoie. — 2 septembre. — *Mairie de Saint-Remy.* — Travaux communaux. Construction des fontaines de Georgeran et du Sandrin. Soumissionnaires : MM. Pie Tosi, 3 p. 100. — Joseph Trivero, 4 p. 100. — Adjud., M. Martin Ottonelli, à Modane, 15 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 24 septembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Travaux de mise en état de viabilité de la rue Projetée-des-Tapis et du passage Sibille-Bergeon. Montant des travaux, 7.455 fr. 80. Cautionnement, 400 fr.

Les soumissions devront être déposées dans une boîte installée dans la salle des Pas-Perdus de l'Hôtel de Ville et qui restera ouverte, à cette fin, les lundi 17, mardi 18 et mercredi 19 septembre 1900, de 8 h. 1/2 du matin à 5 h. 1/2 du soir.

Toutefois, elles pourront être adressées par la poste à M. le Maire de Lyon. Dans ce cas, elles devront parvenir à l'Hôtel de Ville dans le délai indiqué au paragraphe précédent.

Les plans, devis et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à la Mairie de Lyon (5^e bureau), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Jeudi 27 septembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Agrandissement du groupe scolaire de la rue Bellecombe (quartier de la Buanderie), M. Vernon, architecte, directeur des travaux. — 1^{er} lot. Démolition, terrassements, maçonnerie et ciment, 30.197 fr. 48. Cautionnement, 1.500 fr. — 2^e lot. Pierre de taille, 2.963 fr. 60. Cautionnement, 150 fr. — 3^e lot. Charpente, 13.176 fr. Cautionnement, 650 fr. — 4^e lot. Menuiserie, 9.522 fr. Cautionnement, 480 fr. — 5^e lot. Serrurerie, 16.586 fr. Cautionnement, 820 fr. — 6^e lot. Ferblanterie, zinguerie et plomberie, 2.252 fr. 50. Cautionnement, 110 fr. — 7^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie, 6.128 fr. 50. Cautionnement, 310 fr.

Pièces à produire : soumission sur papier timbré accompagné : 1^o d'un certificat du Maire de la localité du soumissionnaire, ayant moins d'un an de date et constatant qu'il est de bonne vie et mœurs et qu'il est patenté pour la profession spéciale à laquelle se rapporte sa soumission; 2^o d'un certificat sur papier timbré, délivré par un architecte connu et attestant les capacités professionnelles du soumissionnaire. Ce certificat ne devra pas avoir plus de trois mois de date.

La valeur du certificat produit sera appréciée par les Membres du bureau procédant à l'adjudication, lesquels, en vertu de leur pouvoir discrétionnaire, prononceront l'acceptation ou le refus de ces certificats, sans aucun recours de la part de l'entrepreneur évincé.

D'un récépissé délivré par M. le Receveur municipal et constatant la mise en dépôt, à titre de cautionnement provisoire, de la somme indiquée.

Le dépôt de garantie, qui ne devra être versé que pendant la période de vingt-quatre heures précédant l'heure de l'adjudication (délai compté d'heure à heure), pourra consister en rentes sur l'Etat français nominatives. Le capital de ces titres sera calculé conformément aux prescriptions du décret du 31 janvier 1872 et à la circulaire ministérielle du 28 février suivant.

Le cautionnement pourra également être fait en obligations de la ville de Lyon.

Le dépôt dont il s'agit est d'une rigoureuse nécessité, aucun dépôt en numéraire ne pouvant être reçu par la Commission au moment de l'adjudication.

Les sociétés d'ouvriers français, constituées dans l'une des formes prévues par l'article 19 du Code de Commerce ou par la loi du 24 juillet 1867, pourront être admises à concourir à l'adjudication conformément à la loi du 29 juillet 1893, réglementant les conditions d'admission de ces sociétés aux adjudications de travaux communaux.

Les paquets devront être déposés dans une boîte installée dans la salle des Pas-Perdus de l'Hôtel de Ville et qui restera ouverte, à cette fin, les jeudi 20, vendredi 21 et samedi 22 septembre 1900, de 8 h. 1/2 du matin à 5 h. 1/2 du soir.

Toutefois, ils pourront être adressés par la Poste à M. le Maire de Lyon. Dans ce cas, ils devront parvenir à l'Hôtel de Ville dans le délai indiqué au paragraphe précédent. Il est bien spécifié qu'aucune soumission ne sera reçue pendant les trois jours qui précéderont celui de l'adjudication.

Les plans, devis et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à la Mairie de Lyon (5^e bureau, travaux publics), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 h. du matin à 5 h. du soir.

Rhône. — Lundi 1^{er} octobre, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Construction des ponts de l'Université et de la Boucle, sur le Rhône. — 1^{er} lot. Maçonnerie et terrassements, pont de l'Université. Montant des travaux, 702.259 fr. 40. A valoir, 47.730 fr. 60. Total, 750.000 fr. Maçonneries et terrassements, pont de la Boucle. Montant des travaux, 315.868 fr. 75. A valoir, 24.131 fr. 25. Total, 340.000 fr. Cautionnement, 30.000 fr. — 2^e lot. Partie métallique et accessoires du pont de l'Université. Montant des travaux, 1.319.278 fr. A valoir, 130.722 fr. Total, 1.450.000 fr. Cautionnement, 40.000 fr. — 3^e lot. Partie métallique et accessoires du pont de la Boucle. Montant des travaux, 791.538 fr. A valoir, 68.462 fr. Total, 860.000 fr. Cautionnement, 20.000 fr.

Les pièces du projet sont déposées à l'Hôtel de ville (5^e bureau) et communiquées aux entrepreneurs désignés par la Commission spéciale dans sa décision du 17 août 1900, qui sont seuls admis à l'adjudication.

Rhône. — Mercredi 3 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Etablissement de bouches d'arrosage et de bouches d'incendie dans les six arrondissements. Montant de l'entreprise, 14.156 fr. 72. Cautionnement, 1.000 fr.

Dépôt des soumissions et certificats, mercredi 26, jeudi 27 et vendredi 28 septembre 1900.

Pour tous autres renseignements s'adresser à l'Hôtel de Ville (5^e bureau).

Rhône. — Lundi 8 octobre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Entretien des maçonneries des ponts, des égouts et branchements d'égouts dans les six arrondissements. Construction des égouts, branchements d'aqueducs, des bouches et regards d'égout, et pose et dépose des plaques indicatives des rues dans les six arrondissements. Montant annuel de l'entreprise, 40.000 fr. Cautionnement, 4.000 fr.

Dépôt des soumissions et certificats lundi 1^{er}, mardi 2 et mercredi 3 octobre 1900.

Pour tous autres renseignements s'adresser à l'Hôtel de Ville (5^e bureau).

Ardèche. — Vendredi 28 septembre, 2 h. — *Préfecture.* — Route départementale n° 1, de Serrières à Barjac. Réfection du pavage de la traverse d'Annonay entre la route nationale n° 82 et le pont sur la Cance, sur 405 m. Montant des travaux, 20.932 fr. A valoir, 2.038 fr. Total, 23.000 fr. Cautionnement, 700 fr. Frais, 365 fr.

Renseignements à la préfecture et chez M. de Moulins, ingénieur ordinaire à Tournon.

Doubs. — Mardi 25 septembre, 11 h. — *Sous-préfecture de Baume-les-Dames.* — Entretien des routes nationales pendant les années 1901, 1902, 1903 et 1904. Montants annuels. — 1^{er} lot. Route n° 73. Chaussée pavée de Baume-les-Dames. Montant des travaux, 400 fr. Cautionnement, 15 fr. — 2^e lot. Route n° 73. Partie comprise entre Baume-les-Dames et la borne kilométrique n° 66. Montant des travaux, 2.700 fr. Cautionnement, 90 fr.

Visa huit jours avant l'adjudication par M. G. Mouret, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue du Perron, 22, à Besançon.

Renseignements : 1^o dans les bureaux de la préfecture du Doubs (1^{re} division); 2^o à la sous-préfecture; 3^o dans les bureaux de M. Sittler, ingénieur ordinaire, rue de la Mouillère, 1, à Besançon.

Doubs. — Jeudi 27 septembre, 11 h. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — Entretien des routes nationales pendant les années 1901, 1902, 1903 et 1904. Lot unique. Route n° 83. Partie comprise entre Clerval et la limite du département. Montant annuel, 4.500 fr. Cautionnement, 150 fr.

Visa huit jours avant l'adjudication par M. G. Mouret, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue du Perron, 22, à Besançon.

Renseignements : 1^o dans les bureaux de la préfecture du Doubs (1^{re} division); 2^o à la sous-préfecture; 3^o dans les bureaux de M. Sittler, ingénieur ordinaire, rue de la Mouillère, 1, à Besançon.

Jura. — Jeudi 27 septembre, 3 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Beaufort. Appropriation de l'école de filles. Montant des travaux, 4.148 fr. 60. A valoir, 651 fr. 40. Total, 4.800 fr. Cautionnement, 140 fr. M. Jasseron, agent voyer cantonal à Beaufort. — 2^e lot. Lons-le-Saunier. Prolongement de la conduite d'eau de la rue du Jura. Montant des travaux, 3.886 fr. 40. A valoir, 313 fr. 60. Cautionnement, 150 fr. M. Sire, agent voyer à Lons-le-Saunier. — 3^e lot. Andelot-les-Saint-Amour. Construction d'un bassin-abreuvoir. Montant des travaux, 1.224 fr. 11. A valoir, 175 fr. 89. Total, 1.400 fr. Cautionnement, 40 fr.

Visa par l'auteur du projet, huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la préfecture (2^e division).

Jura. — Jeudi 27 septembre 1900, 2 h. — Chemin de fer d'intérêt local de Dôle à Gray. Partie comprise dans le département du Jura entre Dôle et Pesmes. Fourniture et pose des tabliers métalliques. Tramway d'Orgelet

(La suite page 215.)

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
I^{er} ARRONDISSEMENT		
Rue Ste-Clotilde, 5. Maison de rapport. M. X.	M. Martinon, 119, rue de Sèze.	Maçonnerie, M. Pénaud, rue du Mail, 14; charpente, M. Démontez, rue de Grimée, 10; pierre de Villebois, MM. Métraz frères; pierre blanche, M. Gamondès, avenue Piaton, 40. — 4 ^e étage.
Rue J.-B.-Say, 3. Exhaussement. Maison M. Geay.	M. Martinon, 119, rue de Sèze.	Maçonnerie, M. Grange, rue Laurencin, 1; charpente, M. Chol, rue Pelletier, 9; ferblanterie, M. Martinon, rue d. Bon-Pasteur, 43. — Couverture.
III^e ARRONDISSEMENT		
Avenue de Saxe, r. Dunoir, rue Pierre-Corneille et rue Servient.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, MM. Taton frères, cours Gambetta, 60; charpente, M. Chapel, chemin de Bellecombe, 95; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie, M. Thibaud, rue Sainte-Hélène, 19; menuiserie, M. Hattou, quai Fulchiron, 37; décoration, M. Flachet, rue de Vendôme, 197; peinture, M. Catinaud, rue de Sèze, 25; sculpture, M. Pierre Devaux, rue Bugeaud, 64. — Intérieur.
Rue de la Buire, angle rue de l'Abondance. Maison de rapport. M. Rouchon.	M. Giroud, r. du Peyrat, 12.	Maçonnerie, MM. P. Rouchon et Desseauve frères, rue Servient, 6; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie-peinture, M. Catinaud, ue de Sèze, 25; charpente, M. J. Bogey, rue Rabelais, 98. — Intérieur.
Rue de la Buire. Mais. de rap. M. Catinaud.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, MM. P. Rouchon et Desseauve frères, rue Servient, 6; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie-peinture, M. Catinaud, rue de Sèze, 25; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75. — Intérieur.
Rue de la Buire. Mais. de rapport. M. Hattou.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, MM. P. Rouchon et Desseauve frères, rue Servient, 6; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118; plâtrerie-peinture, M. Catinaud, rue de Sèze, 25; charpente, M. H. Gagnieu, rue Magenta, 56. — Intérieur.
Rue de la Buire. Maison à loyer. Mougeol, rue Tête d'Or.	M. Pras, 80, rue Vendôme.	M. Mougeol, entrepreneur. — 3 ^e étage.
Rue de la Caille. Maisons jumelles. M. Lebrun.	M. Martinon, 119, rue de Sèze.	Maçonnerie, M. Lebrun, rue Gèrente, 28; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 72; zinguerie, M. Martinon, rue Boileau, 47. — Intérieur.
Rue de la Caille. Villa.	M. Martinon, 119, rue de Sèze.	Maçonnerie, M. Lebrun, rue Gèrente, 28; charpente, M. Comte, rue Bèchevelin, 72; menuiserie, M. Gabella, cours Vitton prolongé, 129; zinguerie, M. Martinon, rue Boileau, 47. — Intérieur.
Rue Raudin. Maison M. Brizon.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Maçonnerie, M. Pétavil, rue Boileau, 124 bis; charpente, M. Comte, rue Bèchevelin, 97; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118. — Intérieur.
Chem. des Pins, 33. Usine MM. Bertrand.	M. Rostagnat, rue de la Répub., 83.	Maçonnerie, MM. Paufigue frères, rue Grôle, 13; charpente, MM. Maire et Cloud, cours Lafayette, 241; serrurerie, M. Bissuel, place Kléber, 3; zinguerie, MM. Delogé frères, rue de Fleurieu, 6; chaudière, MM. Bufaud et Robatel, chemin de Baraban; menuiserie, M. Pansu. — Couverture.
Route de Vienne, 7. Maison à loyer et usine. Société lyonnaise de constructions immobilières, 1, c. Gambetta.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, MM. Canque et Dubayle, grande rue de Monplaisir, 133; charpente, M. Tourret, rue Bellecombe; menuiserie, MM. Montagne et Paillet; serrurerie, MM. Bernard et Cie, rue Duguesclin; plâtrerie-peinture, M. Gardelle jeune, rue de Béarn; ciments, MM. Brunet et Marleix, rue Servient; ferblanterie, MM. Viviant, Clair et Marmonnier, rue de la Part-Dieu, 22; fumisterie, M. Veillet, cours de la Liberté; pierre blanche, M. Jammès, rue Dumoulin. — 4 ^e étage.
Rue de Gerland, 23. Mais. M. Laurent, r. J.-B.-Say	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Entrepreneur, M. Champremier, rue de Marseille, 4; maçonnerie, M. Bouchet, rue Sébastien-Gryphe; charpente, M. Chauvet, rue Bancel, 23. — 2 ^e plancher.
Route d'Heyrieux, 6. Maisons à loyer.	MM. Comte et Lambert.	Mêmes entrepreneurs, à l'exception de MM. Montagne et Paillet, qui sont remplacés comme menuisiers par M. Fouquateau, et de M. Jammès. — Couverture.
Rues de Marseille et Chevreul. M. Perron, avenue des Ponts.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, M. Peix, rue de la Lône; charpente, M. Eugène Comte, rue Bèchevelin; serrurerie; M. Devier, rue Parmentier. — Intérieur.
Chemin des Cures. Chantier et maison d'habitation. M. E. Comte, r. Bèchevelin.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, MM. Broussas et Clet, avenue de Saxe. — Terrassements.
Rue Saint-Michel, 51. M. Gimond, rue Mercière, 30.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie, M. Chatoux, avenue du Parc-d'Artillerie, 5; charpente, M. Chevron, rue de Marseille, 37; serrurerie, M. Gimond; terrassement, M. Soly, cours Gambetta 130. — Intérieur.
Rue Rachais. Mais. M. Decourt, rue Masséna, 92.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, M. Foraz, rue Saint-Côme, 9; serrurerie, M. Decourt, charpente, M. Paret, cours Gambetta, 17; fourniture de taille, la Fourmi et Société de Villebois, rue de la Fourse, 6; taille de la Grive, M. Chemin, à la Grive. — Intérieur.
R. de la Buire, de l'Abondance et du Lac. Atel et bureaux d'imp. M. Sézanne.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Entrepreneur général, M. Sautour. — Intérieur.
Rue St-Jérôme, 7. Maison de rapport. Société des toitures-coupoles.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, M. Peix, avenue de Saxe, 280. — 1 ^{er} étage.
Rue des Petites-Sœurs, 18. Maison. M. Bocquin.	M. Laurengon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Breton, rue Paul-Bert, 13. — Intérieur.
Rue de la Buire, 35. Mais. à loyers, M. A. Garoude, rue Robert, 83.	M. J.-V. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Garaud, rue Robert, 83. — Intérieur.
Route de Vienne, 96. Maison de rapport. M. Caton, route de Vienne, 98.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Terrassement et maçonnerie, M. Boisdevésy, route de Vienne, 67; charpente, M. Michard, grande rue de Monplaisir. — Toiture.
Chemin des Quatre-Maisons. Mais. de rap. M. Taraquois, av. d. Ponts, 253.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Taraquois, avenue des Ponts, 253; charpente, M. N. Paret, rue de Sébastopol, 69; plâtrerie-peinture, MM. Donat, frères, rue Montesquieu, 25; menuiserie, M. Goguet, à Saint-Fons. — Intérieur.

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<i>Chemin des Quatre-Maisons.</i> Villa. M. Taraquois, avenue des Ponts, 253.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Taraquois, avenue des Ponts, 253; charpente, M. N. Paret, rue de Sébastopol, 69; plâtrerie-peinture, MM. Bozonoto et Bertola, route de Grenoble; menuiserie, M. Goguey, à Saint-Fons. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Saint-Honoré.</i> Villa. M. Antoine Lumière.	MM. Alex et Boucher, 80, rue Molière.	Maçonnerie, M. Baudin, rue Félix-Jacquier, 2; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149. — <i>3^e étage.</i>
<i>Cours Lafayette prol., 58.</i> M. Jullien, St-Genis-Laval.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie, M. Pénelon; pierre blanche, M. Vial, quai des Étroits, 7; charpente, M. Bonnaud, avenue de Saxe, 312; serrurerie, M. Gimond, rue Mercière, 20. — <i>1^{er} étage.</i>
<i>Chemin de l'Eglise.</i> M. Taithe.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie, M. Taithe, chemin de la Vilette, 79 bis. — <i>1^{er} étage.</i>
<i>R. Sébastien-Gryphe, 150.</i> Maison 5 étages. M. Perron.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, MM. Nauche frères, rue Rachais, 14; pierre de taille, M. Serin, rue du Musée, 19. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Sébastien-Gryphe, 154.</i> Maison à loyer. M. Perron.	M. Pras, 80, rue Vendôme.	M. J. Nauche frères, rue Rachais, 14. — <i>Exhaussement.</i>
<i>Avenue des Ponts, 27.</i> Maison à loyer. M. Perron.	M. Pras, 80, rue Vendôme.	MM. Nauche frères, rue Rachais, 14. — <i>Exhaussement.</i>
<i>Avenue des Ponts, 32 bis et 31.</i> Exhaussement, 4 étages. M. Perron.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, MM. Nauche frères, rue Rachais, 14. — <i>Intérieur.</i>
<i>Route de Grenoble, 186.</i> Maison de rapport. Prop., M. Courjux.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Maçonnerie et ciment, MM. Masson et Tardieu, place du Pont, 13; charpente, MM. Michard, grande rue de Monplaisir, 58; plâtrerie-peinture, MM. Charles et Joanny Cesquino, grande rue de Monplaisir, 80; ferblanterie, M. Truchet, grande rue de Monplaisir, 92. — <i>Dépendances.</i>
<i>Rue Sébastopol, 6.</i> Maison à loyers.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Chatoux, place Saint-Pothin, 3; charpente, M. Ortolland, chemin de Bellecombe, 71; menuiserie, MM. Pansu, rue des Asperges, 21; plâtrerie, M. Legros, rue Duguesclin, 255. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Cuvienne et rue des Trois-Pierres.</i> Maison de famille. Société des maisons de familles.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Vertadier, rue du Plat, 15; charpente, M. Ortolland, chemin de Bellecombe, 71; pierre de la Grive, M. Perrin, à la Grive (Isère); pierre de Villebois, M. Péju, à Porcieu (Isère); pierre blanche, M. Besson, rue de Vendôme, 268; serrurerie, M. Bissuel, place Kléber, 3; menuiserie, M. Dumont, rue de l'Annonciade, 30; plâtrerie-peinture, Société des Entrepreneurs. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue d'Heyrieu, 6.</i> Maison. M. Gartelle.	M. Olgiati, avenue de Saxe, 229.	Maçonnerie et ciments, MM. Albert et Hugon, rue Boileau, 300; charpente, M. J. Bogey, rue Rabelais, 96; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 6; plomberie, MM. veuve Pétavil et fils et Bénassy, rue Godfroy, 5. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Garibaldi, 147.</i> Maison de rapport. M. Clavel père.	M. Clapot, 27, rue Sainte-Hélène.	Maçonnerie, M. Jammot, cours d'Herbouville, 40; pierre de Villebois, M. Percherancier, 42, rue de Marseille; charpente, M. Lebayle, rue du Colombier, 25; serrurerie, M. Boyer, cours Charlemagne, 38. — <i>4^e étage.</i>
<i>Chemin de Combe-Blanche.</i> Maison. M. Flandrin.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie et charpente, M. Flandrin. — <i>Fondations.</i>
<i>Rue de Miribel.</i> Maison. M. Blanchelande.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Jouhet, à Vénissieux. — <i>Fondations.</i>
<i>Rue des Tournelles.</i> Maison. M. Triomphe.	MM. Ferrand et Duche, rue de la Croix-Rousse, 47.	Entrepreneurs généraux, MM. Canque et Dubayle, grande rue de Monplaisir, 133. — <i>Fondations.</i>
<i>Cours Gambetta.</i> Maison. M. Guillot.	M. Boistard, rue Servient, 5.	Maçonnerie et fouilles, M. Guillot, rue de la Vierge-Blanche, 5. — <i>Basses fondations.</i>
<i>Avenue de Saxe, 170.</i> Maison. M. Paccard.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Pétavil, rue Boileau, 124; pierre de Villebois, la Fourmi; charpente, M. Bonnard. — <i>Res-de-chaussée.</i>
<i>Rue de Bonnel, 41.</i> Maison. M. Pansu.	M. Curny.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Pétavil, rue Boileau, 124; pierre de Villebois, M. Péju; charpente, M. Sage; serrurerie, M. Paccard. — <i>Caves.</i>
<i>Rue Pierre-Corneille, 107.</i> Maison. M. Pétavil.	M. Curny.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Pétavil, rue Boileau, 124; pierre de Villebois, Société de Villebois; charpente, M. Grépat; serrurerie, M. Paccard. — <i>Caves.</i>
<i>Rue Pierre-Corneille, 105.</i> Maison. M. Crozat.	M. Curny.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Pétavil, rue Boileau, 124; pierre de Villebois, M. Percherancier. — <i>Caves.</i>
<i>Rue Pierre-Corneille, 103.</i> Maison. M. Bonnardel.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Bonnardel; pierre de Villebois, M. Morel.
<i>Chemin des Sablonniers, 4.</i> Bâtiment. M. Collombet.	M. Gilie, 54, r. de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie, M. Simon; charpente, M. Despeyroux fils; menuiserie, M. Goguey; plâtrerie-peinture, M. Delponce; serrurerie, M. Collombet. — <i>1^{er} étage.</i>
IV^e ARRONDISSEMENT		
<i>Rue de l'Enfance, 18.</i> Maison de rapport. M. Fayel.	M. Martinon, 119, rue de Sèze.	Maçonnerie; M. Pénaud, rue du Mail, 14. — <i>Terrassements.</i>
V^e ARRONDISSEMENT		
<i>Quai J.-J.-Rousseau.</i> Villa. M. Combe.	M. Olgiati, avenue de Saxe, 229.	Maçonnerie et ciments, M. Pérol, cours de la Liberté, 59; charpente, M. J. Bogey, rue Rabelais, 96; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 6; M. Gaglen, couvreur; plâtrerie et peinture, MM. Simon et Cesquinaud, rue Childebert, 2; décoration, M. Labranche, sculpteur, quai Tilsitt, 23. — <i>Intérieur.</i>
<i>Gare funiculaire Lyon-St-Paul.</i> Cie du funicul. Lyon-Fourvière Loyasse.	M. Boirivant, rue Ferrandière, 27.	Entrepreneur général, M. Brossier, place Saint-Paul, 10; pierres de taille, M. Gat, de Montalieu; charpente, M. Despeyroux, rue Vendôme, 259; gros fers, MM. Lagarde et Cie, avenue des Ponts, 156. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue de Saint-Cyr, 68.</i> Moulin. M. Terrier.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Tarnaud; charpente, M. Descotes; serrurerie, M. Gauthier. — <i>En cours.</i>
<i>Rue de St-Cyr, 74-74 bis.</i> Maison. MM. Crozier et Perrin.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Jullien; charpente et menuiserie, M. Crozier. — <i>En cours.</i>

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<i>Rue de la Pyramide.</i> Ateliers de carrosserie et maison d'habitat. M. Carriot.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Jullien; charpente, MM. Descotes, Barnay et Savariau. — <i>En cours.</i>
VI^e ARRONDISSEMENT		
<i>Rue Montgolfier, 71.</i> Mais. à loyers. M. Legros, rue Duguesclin, 235.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Lebreau, rue Duguesclin, 235; charpente, M. Chapel, chemin Bellecombe, 95; serrurerie, M. Duport, rue Bossuet, 80. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue d'Inkermann.</i> Maison à loyer. Baudrand, 8, rue Sebastopol.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Lavieille; charpente, M. Chapel; serrurerie, M. Duport; menuiserie, M. Pardon; pierre blanche, veuve Pomparat et fils. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Rue Duguesclin, 149.</i> Maison sur cour. Thonnerieu, 13, cours Gambetta.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	MM. Gilbert et Masson, entrepreneurs. — <i>Intérieur.</i>
<i>Boulevard du Nord.</i> Ancien Musée Guimet: piste de patinage sur vraie glace.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, M. Baudin, rue Sully, 52; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149; zinguerie, MM. Délogé frères, rue de Fleurieu, 6. — <i>Décoration intérieure.</i>
<i>Rue Boileau, angle rue de Sully.</i> Exhaussement. MM. Tronel et C ^{ie} .	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Entrepreneur général, M. Ravel. — <i>Couverture.</i>
<i>Boulevard des Brotteaux et rue Tronchet.</i> Maison à loyer. M. Dumont.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Dumont, quai de la Pêcherie, 4; terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; serrurerie, M. Bissuel, place Kléber 3; pierre dure et blanche, M. Besson, rue Vendôme, 238; pierre de Saint-Cyr, M. Morel, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. — <i>Intérieur.</i>
<i>Boul. du Nord et rue Tronchet.</i> Maison. Société des imm. de St-Bonaventure.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Taton, cours Gambetta, 60; terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; serrurerie, M. Bissuel, place Kléber, 3; pierre dure et blanche, M. Besson, rue de Vendôme, 238; pierre de Saint-Cyr, M. Courtois. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Crillon, 104-106, et boul. du Lycée.</i> Maison. MM. C. Clermont, 73, rue Vauban, J.-B. Lessel et, rue des archers, 9.	M. Clermont, rue Neuve, 17.	Maçonnerie, M. Fessetaul fils, rue Vauban, 81; M. Pétavit, rue Boileau, 124 bis; pierre de Saint-Cyr; M. Morateur, à Saint-Fortunat; pierre de Couzon, M. Archer, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or; pierre de Villebois, Société des carrières, rue de la Bourse, 6; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75, Villeurbanne. — <i>Intérieur.</i>
<i>Cours Vitton, av. Thiers et imp. Lassalle.</i> Maison. M. Bally, 14, r. de la Barre.	M. Clermont, 17, rue Neuve.	Maçonnerie, M. Chassagne, grande rue Saint-Clair, 30; terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; charpente, M. Mally, avenue Thiers; pierre de Saint-Cyr, M. Morateur, à Saint-Fortunat; pierre de Couzon, M. Archer, à Saint-Cyr; pierre blanche, M. Serin, rue Montgolfier, serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118. — <i>4^e étage.</i>
HORS LYON		
<i>Villeurbanne, 15, rue du Midi.</i> M. Bernard, rue Duguesclin.	M. Boistard, rue Servient, 5.	Maçonnerie, M. Penélon; serrurerie, M. Bernard; charpente, M. Bogey; pierre dure, M. Vinard; pierre blanche, M. Jammes; menuiserie, MM. Roux et C ^{ie} , rue Sébastien-Gryphe, 7. — <i>Couverture.</i>
<i>Villeurbanne, c. Lafayette pr.</i> Mais. de rap. M. Plazanet, cours Lafayette pr. 47.	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, M. Plazanet, cours Lafayette prolongé 47; pierre de taille, M. Charrel, à Trept; pierre blanche, MM. Pauparat et fils, rue Montgolfier, 43; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 72; menuiserie, MM. Roche frères, ch. de Baraban, 33; serrurerie, M. Paissant, cours Lafayette prolongé, 47. — <i>4^e étage.</i>
<i>Villeurbanne.</i> Cours Lafayette pr. Mais. M. Tauty, chemin de la Viabert, 85.	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, MM. Lebru et Arnaud, rue Parmentier, 40; pierre dure et pierre blanche, M. Chambon, avenue de Saxe, 224; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 72; serrurerie, M. Costorier, cours Gambetta, 5. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Route de Vaulx.</i> Maison de rapport. M. Andoul.	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, M. Andoul, rue Mercière, 40; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 72; menuiserie, M. Champetier, boulevard de l'Artillerie, 15; parquet, M. Gallien, rue des Charmettes, 105. — <i>Intérieur.</i>
<i>Villeurbanne.</i> Cours Lafayette prol., 135. Réparation et transformation d'une usine. MM. Ginot et Lorrin.	M. Audouard, c. Lafayette prol., 135.	Maçonnerie, M. Martin, rue de la Reconnaissance, à Villeurbanne; charpente, M. Cerizier, rue Inkermann, n ^o 34; menuiserie, M. Sage, à Montchat; serrurerie, MM. Guiffroy et Margarita, cours Lafayette prolongé, 153; plâtrerie, M. Pouyade, chemin de la Gravière, Villeurbanne; ferblanterie, M. Meunier, route de Crémieu, Villeurbanne.
<i>Villeurbanne, c. Lafayette prol., 121.</i> M. Chambon.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Pierres de taille, M. Chambon, rue Chaponnay, 109; maçonnerie, M. Joly; charpente, M. Paret. — <i>Caves.</i>
<i>Cusset.</i> Maison particulière. M. Carlet, rue St-Pierre-de-Vaise, 10.	M. Audouard, c. Lafayette prol., 135.	Maçonnerie, M. Livernais, rue Bossuet, 108; charpente, M. Cerizier, rue Inkermann, 34; menuiserie, M. Costet, rue de Séze, 48; plâtrerie-peinture, M. Pouyade, 23, rue de la Gravière, Villeurbanne; serrurerie, M. Virondo, 29, rue Cornavent, Villeurbanne. — <i>Couverture.</i>
<i>Vénissieux.</i> Chemin de Villeurbanne. M. Bôle.	M. Martinon, rue de Séze, 119.	Maçonnerie, M. Bôle, rue Chaponnay, 20; charpente et menuiserie, M. Cerizier, rue d'Inkermann, 35. — <i>Intérieur.</i>
<i>Vénissieux.</i> Villa. M. Rochat à Saint-Priest.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Pérol, à Vénissieux. — <i>Fondations.</i>
<i>Vénissieux.</i> R. de Vienne, 247. Villa. Mme Faugier.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Peinture-plâtrerie, M. Fougère, route de Vienne, 139; menuiserie, M. Ray, route de Vienne, 180. — <i>Intérieur.</i>
<i>Neurville.</i> Restauration de château. M ^{me} Verguais.	M. Fanton, 101, r. Duguesclin.	Maçonnerie, M. Salagnac (Neurville); ciments, M. Prud'homme (Lyon); charpente, M. Dégemond (Neurville).
<i>Saint-Rambert-Ile-Barbe.</i> Maisons. M ^{me} ve Guttin.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Couty; charpente et menuiserie, M. Maravat; serrurerie, M. Grand; peinture-plâtrerie, M. Tisseur; pierre de taille, M. Dubois; ciment, M. Romans. — <i>En cours.</i>
<i>Saint-Rambert-Ile-Barbe.</i> Usine. Maison d'habitation. M. Guichard.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Labbe; charpente, M. Folliolau; menuiserie, M. Barnay; serrurerie, M. Gauthier; peinture-plâtrerie, M. Choppy; ciment, M. Jamot; décoration, M. Labranche. — <i>En cours.</i>
<i>Craponne.</i> Maison. M. Genet.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Guichard; charpente et menuiserie, M. Gayet; serrurerie, M. Sorlin; peinture-plâtrerie, M. Virot. — <i>En cours.</i>

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<i>Champagne-au-Mont-d'Or.</i> Villa. M. Romans.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Penelon; charpente, M. Maravat, menuiserie, M. Barnay; ciment, M. Romans. — <i>En cours.</i>
<i>Champagne.</i> Villa. M. Thier.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Truffinet; charpente et menuiserie, M. Monnard; serrurerie, M. Ponson; peinture, M. Negri. — <i>En cours.</i>
<i>Champagne.</i> Pavillon annexe. M. Rolland.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Truffinet; charpente et menuiserie, M. Monnard; serrurerie, M. Ponson; peinture, M. Negri. — <i>En cours.</i>
<i>Champagne.</i> Dépendances. M. Sulpice.	M. Fraissenet, 28, quai Jayr.	Maçonnerie, M. Pasquet; charpente et menuiserie, M. Monnard; serrurerie, M. Ponson. — <i>En cours.</i>
<i>Le Méridien.</i> 5 villas: Vergnaud, Brunet et Marleix, Barret, Brizon, Lesselier.	M. Fauton, 101, r. Duguesclin.	Maçonnerie, M. Vergnaud, au Méridien; charpente, M. Guérin; menuiserie, M. Barnay; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; plâtrerie-peinture, M. Lesselier, rue des Archers, 9; ciments, MM. Brunet et Marleix, rue Servient, 64. — <i>Couverture.</i>
<i>Le Méridien.</i> Villa. M. Barnay, à Ecully.	M. Fauton, 101, r. Duguesclin.	Maçonnerie, M. Vergnaud, au Méridien; charpente, M. Guérin; menuiserie, M. Barnay; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; plâtrerie-peinture, M. Lesselier, rue des Archers, 9; ciments, MM. Brunet et Marleix, rue Servient, 64. — <i>Couverture.</i>
<i>Le Méridien.</i> 4 villas. MM. Momet frères.	M. Fauton, 101, r. Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — <i>1^{er} étage.</i>
<i>Le Méridien.</i> Villa. M. Fontaine.	M. Fauton, 101, rue Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Fouilles.</i>
<i>La Demi-Lune.</i> Villa. M ^{me} Bietrix.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Fauché jeune, à la Demi-Lune; pierre blanche, M. Besson, rue de Vendôme, 268; serrurerie, MM. Murry et Rivoire, rue du Doyenne, 6. — <i>Intérieur.</i>
<i>Sainte-Foy-les-Lyon.</i> Villa. M. X., à la Foy-les-Lyon.	M. Curieux, r. des Remp.-d'A., 16.	Maçonnerie, M. Caillot; charpente, M. Bernet. — <i>Couverture.</i>
<i>Sainte-Foy-les-Lyon.</i> Villa. — M. Martin.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. Desboeuf; serrurerie, M. Brunard; charpente, M. Chapelle; menuiserie, M. Secret, place de la Platière, 3. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Montceau.</i> Orangerie et restaur. Château de M. X...	M. Curieux, r. des Remp.-d'A., 16.	Maçonnerie, M. Ragoucy; charpente, M. Mollard; décoration staff, M. Flachet. — <i>Achèvement.</i>
<i>Vassieux.</i> Villa. M ^{me} C...	M. Curieux.	Maçonnerie, M. Plancoulaine; charpente, M. Bernet; plantations, M. Thibaud. — <i>Achèvement.</i>
<i>Grigny (Rhône).</i> Bât., conciergerie et dép. M. Brasseur, à Grigny.	M. Boirivant, rue Ferrandière, 27.	Maçonnerie, M. Blanc, à Grigny; charpente, M. Gelas, à Givors; menuiserie, M. Guy, à Grigny; plâtrerie, M. Lanique, à Grigny; serrurerie, M. Barbier, rue Molière, 141. — <i>Intérieur.</i>
<i>Givors.</i> Usine. M. A. Bredeaux.	M. Olgiati, avenue de Saxe, 229.	Maçonnerie, ciments, taille, M. P. Pérol, cours Gambetta, 39; charpente, MM. Drutel et Martinet, à Givors. — <i>Fondations.</i>
<i>Thizy (Rhône).</i> Magasins. MM. Dupuis Merle et C ^{ie} .	M. Porte, rue Paul-Chenavard, 27.	Maçonnerie et terrassements, M. Amour, à Thizy; pierre de Villebois, Société des carrières de Villebois, rue de la Bourse, 6; pierre de Trept, M. Gat, à Montaliou; serrurerie, M. Grobon, rue de Sully, 92; gros fers, M. Bajard, à Roanne; charpente, M. Mollo, chemin des Grenouilles, Lyon. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Thurins (Rhône).</i> Villa. M. Régéné, 4, imp. Lassalle.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, M. Bruyas, à Thurins; charpente et menuiserie, M. Vindry, à Thurins; ferblanterie, M. Mazza, Thurins; peinture-plâtrerie, M. Jacquet. — <i>Intérieur.</i>
<i>Genay (Ain).</i> Restauration de villa. M. Mauriat, rue Childebert, 5.	M. Cumin, 19, rue d'Algérie.	Maçonnerie, M. Chabrouly, à Neuville-sur-Saône; charpente, M. Vicarel; serrurerie, M. Jossierand, à Genay; zinguerie, M. de Bu sy, grande-rue de la Croix-Rousse, 71; couverture en ardoises, MM. Fabion et Perault, quai Pierre-Scize, 146. — <i>Intérieur.</i>
<i>St-Bonnet-le-Château (Loire).</i> Villa. Restaurat. M. le D ^r Ch. C.	M. J. Cumin, rue d'Algérie, 19.	Maçonnerie, M. Dumas; charpenterie-menuiserie, M. Rochette. — <i>2^e plancher.</i>
<i>St-Etienne-les-Oullières.</i> Villa, vigneronnage, ferme.	M. J. Cumin, rue d'Algérie, 19.	Maçonnerie, MM. Barre et Pataud; charpente, M. Gibras; serrurerie, M. Edouard. — <i>Couverture.</i>
<i>La Tour-de-Salvagny.</i> Hôtel et restaur. M. Alix.	M. J. Cumin, rue d'Algérie, 19.	Maçonnerie, MM. Audouert, Magadoux; charpente, M. Guérin; serrurerie, M. Mallet; menuiserie, M. Benier. — <i>Couverture.</i>
<i>Bessey (Loire).</i> Achèvement de l'église en collaboration sous M. Meley, arch. à St-Julien-en-Jarez. Fabrique.	M. J. Cumin, rue d'Algérie, 19.	Entrepreneur général, M. Bourdeau, à Lyon. — <i>3^e assise.</i>
<i>Nivolas près Bourgoin.</i> Villa. M. Durand, av. de Noailles.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Ragoucy, à Ruy; charpente, M. Mermet, à Bourgoin; serrurerie, M. Thevenon, à Bourgoin; pierre blanche, M. Besson, 199, rue Vendôme, Lyon. — <i>Toiture.</i>
<i>Saint-Genis-Laval.</i> Villa. M. Vellisson.	M. Laurençon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Gonyon, cours de la Liberté, 33. — <i>Intérieur.</i>
<i>Sathonay,</i> aven. de la Gare. Mais. de rap. M. J. Gazel, camp de Sathonay.	MM. Ferrantet Duché, 47, rue de la Croix-Rousse.	Maçonnerie, M. Chopinet, au camp de Sathonay; charpente, M. Boissonnade. — <i>Intérieur.</i>
<i>Néronde (Loire).</i> Maison. M. Charbonnière.	MM. Ferrantet Duché, 47, rue de la Croix-Rousse.	Entrepreneur général, M. Petit, à Néronde. — <i>Couverture.</i>
<i>Sardieu (Isère).</i> Kiemlé et Marcet, r. Puits-Gaillot, 7.	M. Pras, 80, rue Vendôme.	Usine, bâtiments pour logement d'ouvriers. — <i>Intérieur.</i>
<i>Maréche,</i> près Evian-les-B. Villa. M. G. Folliet.	M. Pras, 80, rue Vendôme.	M. Dutruel, entrepreneur. — <i>Intérieur.</i>
<i>Bourgoin (Isère).</i> Maison. M. X., négociant à Lyon.	M. Curny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Entrepreneur général, M. Taithe, rue de la Villette, 79 bis. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Rue Commandant-Dubois.</i> Exhaussement et restauration. M. Chambosse.	M. Olgiati, avenue de Saxe, 229.	Maçonnerie et taille, M. Pérol, cours Gambetta, 39; ciments, M. Jarnot, rue de la Part-Dieu, 84; charpente, M. Grepot, rue d'Alsace, 75; plâtrerie et peinture, M. Aimoni, 2, rue Laurencin; zinguerie et plomberie, MM. Clair Viviant et Marmonier, rue de la Part-Dieu.

à Arinthod. Alimentation de la station de Chatonnay. — 1^{er} lot. Fourniture et pose des tabliers métalliques de la ligne de Dôle à Pesmes. Travaux à l'entreprise 10.499 fr. 30. Somme à valoir 1.500 fr. 50. Total 12.000 fr. Montant du cautionnement provisoire 200 fr.; du cautionnement définitif 400 fr. — 2^e lot. Alimentation de la station de Chatonnay (ligne d'Orléans à Arinthod). Travaux à l'entreprise 7.663 fr. 83. Somme à valoir 1636 fr. 17. Cautionnement provisoire 250 fr.; définitif 250 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés: 1^o Dans les bureaux de la Préfecture (2^e division, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir, 2^o Dans les bureaux de M. Casset, ingénieur ordinaire à Dôle, rue Général-Mallet, de 8 heures du matin à midi et de deux à 5 heures du soir, pour le 1^{er} lot. 2^o Dans les bureaux de M. Claudet, ingénieur ordinaire à Lons-le-Saunier, rue Lafayette, n° 11, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir, pour le 2^e lot.

Loire. — Mercredi 26 septembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Canal de Roanne à Digoin. Travaux d'amélioration 3^e lot bis. Montant des travaux, 682.190 fr. 09. A valoir, 69.869 fr. Total, 752.000 fr. Cautionnement provisoire, 11.000 fr., définitif, 23.000 fr.

Les candidats à l'adjudication doivent présenter les pièces réglementaires, dans les délais prescrits par l'affiche d'adjudication, à M. Mazoyer, ingénieur en chef des ponts et chaussées, place Chaméanne, 7, à Nevers.

Renseignements dans les bureaux: 1^o de la préfecture (3^e division); 2^o de M. Lessière, ingénieur ordinaire à Roanne.

Rhône. — Mercredi 3 octobre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Etablissement de bouches d'arrosage et de bouches d'incendie dans les six arrondissements de Lyon. Ces travaux comprennent la fourniture et la pose de: 1^o 100 bouches d'arrosage avec leurs branchements en plomb; 2^o dix-huit bouches d'incendie. Montant des travaux, 14 156 fr. 72. Cautionnement, 1.000 fr.

Les devis plan et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à la Mairie de Lyon (5^e bureau, travaux publics), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Lundi 8 octobre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Entretien des maçonneries des ponts, des égouts et branchements d'égouts et de leurs accessoires, des escaliers des rues, des murs de soutènement et de clôture, des latrines et vespasiennes publiques. Construction des égouts, branchements d'aqueducs, des bouches et regards d'égouts, et pose et dépose des plaques indicatives des rues, dans les six arrondissements, pendant les années 1911, 1902, 1903, 1904 et 1905. L'importance de l'entreprise est évaluée approximativement à 40.000 fr. par année. Le cautionnement de garantie est fixé à 4.000 fr.

Les devis, cahier des charges et bordereau des prix relatifs auxdits travaux sont déposés à la Mairie de Lyon (5^e bureau, travaux publics), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ministère de la Guerre. — Mardi 2 octobre, 2 h. — *Mairie de Lons-le-Saunier.* — Service du génie. Chefferie de Bourg. Adjudication des travaux des 2^e et 3^e lots d'entretien des bâtiments militaires de la place de Lons-le-Saunier pendant les années 1904 à 1903 inclusivement. Montant des lots, 2^e lot. Couvertures, charpentes, menuiseries, ameublement en bois, 2.000 fr. — 3^e lot. Ferronnerie, serrurerie, ameublement en fer, cuivrerie, plomberie, zinguerie, feblanterie, 1.000 fr.

Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire à M. le chef du génie de Bourg les pièces énumérées aux articles 1, 6 et 7 de la notice n° 2 annexée au cahier des clauses et conditions générales imposées

aux entrepreneurs. Ces pièces devront être parvenues à M. le chef du génie, au plus tard le 24 septembre, à 5 heures du soir, terme de rigueur.

Les sociétés d'ouvriers français sont admises à concourir en se conformant aux dispositions ci-dessus. Celles qui se présenteront pour la première fois, devront adresser leur demande avec les pièces à l'appui à M. le chef du génie, au moins vingt jours avant la date fixée pour l'adjudication. Cette demande et ces pièces devront être parvenues à la chefferie de Bourg, au plus tard le 2 septembre à 7 heures du soir.

S'adresser, pour prendre connaissance du marché, à la chefferie du génie à Bourg, place du Mail, 3, et à Lons-le-Saunier, caserne Michel.

DESSINATEUR ARCHITECTE et constructeur, très au courant de tout ce qui concerne la profession est demandé. S'adresser chez M. Fantou, architecte, 101, rue Duguesclin, de 9 à 11.

GAZETTE JUDICIAIRE ET COMMERCIALE DE LYON

JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET D'ANNONCES LÉGALES

paraissant les *Mardi, Jeudi et Samedi*

ABONNEMENTS : Six mois, 10 fr. — Un an, 20 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil, Lyon (au rez-de-chaussée).

SPECTACLES

Célestins. — Ce soir, *Michel Strogoff*. Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

Casino des Arts. — Tous les soirs à 8 h. 1/2, grand concert-spectacle. Dimanches et fêtes, matinées. — Une, deux, trois, partez ! A peine le temps de faire ouf, et l'habile prestidigitateur du Casino, M. Melot-Hermann, a déjà exécuté cinq ou six tours plus étonnants les uns que les autres. C'est le summum de l'habileté et de l'adresse.

Petits et grands enfants prendront plaisir à ces jeux charmants et viendront applaudir Melot-Hermann et les joyeux artistes qui l'accompagnent sur l'affiche : la jolie divette Camille Ober; les acrobates Zenora-Folden, le nègre Tom Milfort, les danseurs Dahlias, etc. — On peut retenir ses places en location toute la journée au Casino.

Eldorado. — Aujourd'hui et jours suivants : *Madame Méphisto*, qui sera également jouée en matinée.

Scala-Bouffes. — Ouverture le 18 septembre. Vaudevilles, comédies, pièces du Grand-Guignol et de la Bodinière. Régisseur, M. Paul Didier.

Folies-Bergères. — Dimanche 16 septembre. Réouverture du patinage et des soirées dansantes.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY 4, Rue Gentil. — 24468

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VE A. DEMOLINS, Fabricateur de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Clauda, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS RÉFRACTAIRES & GRÈS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

SABLE. — **Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille,** — Dragage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES. — Fabrication générale de tous les produits céramiques employés dans la construction. Dépôt général, 85 quai Pierre-Scize à Lyon.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la C^{ie} des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — **Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille.** — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère); du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Freydier-Gouy); Chaux des Barbères (Drôme).

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrication de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre, Latites suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; St-Fons, 9, quai St-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES. **PROST FRÈRES,** fabricant à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — **Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille.** — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées, Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES. — Céramique pour décoration architecturale. Dépôt 85, quai Pierre-Scize, Lyon.

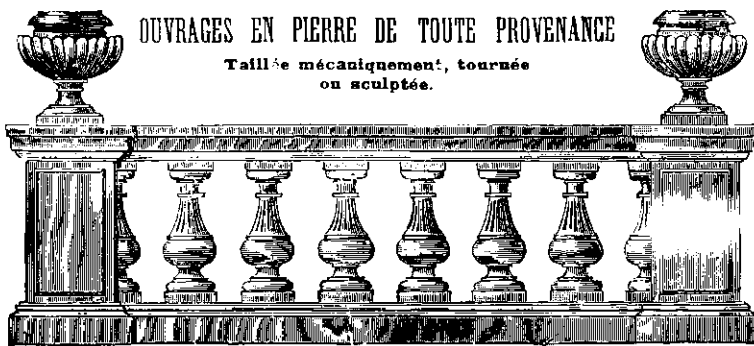
CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 18-18-20, rue de la Claire LYON VAISE

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

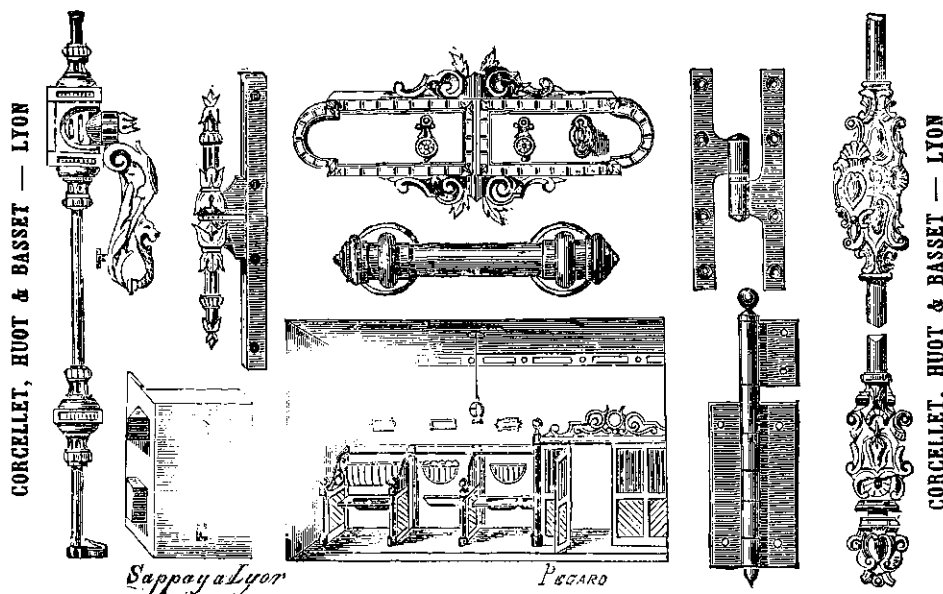


BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée
ou sculptée.

Envoi franco de l'Album



Pour les Abonnements, s'adresser à l'Agence Fournier

ANC. MON DURET & REVOL
Fondée en 1832

VERZIER & GUIGUET

Cours Lafayette, 83, LYON

Cheminées riches et de commerce. Travaux d'églises.
Monuments funéraires.
Spécialité pour ébénistes, lavabos.

Usine à vapeur, 32, rue Robert

Dépôt des faïences décoratives, J. Lebailly. **TÉL. 9-70**

SERRURERIE ARTISTIQUE



Grilles, Portails, Balcons, Rampes, Serres
Bâches, Ciels-
ouverts, Croi-
sées en fer,
Ponts et
Kiosques.

MARQUISES, VERANDAHS

Volières, Tonnelles, Clôtures légères, Bordures,
Entourages, Piquets fer pour la Vigne.

MEUBLES DE JARDINS ET CAFÉS

EMILE RAOUX

130, Cours Lafayette, Lyon.

Tarif adressé franco sur demande

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS
GENRES

Pour la Ville et le Dehors

Maison GUITTA Fils

FATOU-GUITTA

SUCCESSIONS

Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2

GROS VERRES A VITRES DÉTAIL

Verres du Nord, Verres de Couleurs
Tuiles en Verre. Dalles pour sous sol, Verres
striés et losanges de Saint-Gobain
Verres anglais et Vitraux d'appartement

Compagnie des Grès français de Pouilly-sur-Saône

TUYAUX EN GRÈS

VERNISSÉS INALTÉRABLES

Résistant aux plus hautes Pressions et aux Acides, pour Conduites d'eau et d'acide, Égouts, Descentes de Cabinets, etc

FAVRE FRÈRES

SEULS CONCESSIONNAIRES

50, 51, 52, quai de Serin

LYON

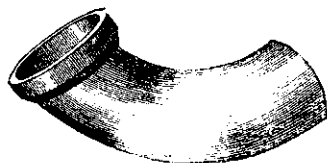
MÉDAILLE D'OR

A l'Exposition Universelle de Paris 1889

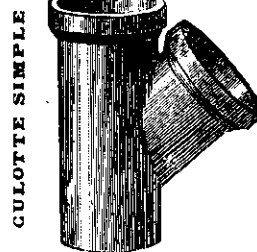
La plus haute Récompense accordée aux fabricants français et étrangers dans cette industrie



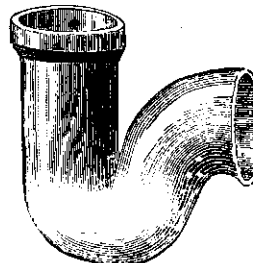
TUYAU



COUDE



CULOtte SIMPLE



SIPHON